

Code Natura 2000 : 1304

Grand rhinolophe

Carte d'identité

Nom scientifique : *Rhinolophus ferrumequinum*

Classification : Mammifère, Chiroptère

Taille : 57-71 mm

Envergure : 350-400 mm

Poids : 17-35 g

Espérance de vie : de 7 à 10 ans (exceptionnellement jusqu'à 26 ans)

Présence en Wallonie : toute l'année, dans les vallées de l'Ourthe, de l'Eau noire et de la Marche

Site de reproduction : combles, greniers

Site d'hibernation : cavités souterraines naturelles ou artificielles

Nombre de jeunes : 1 jeune par an

Période de reproduction : de mai à septembre

Période d'hivernage : de novembre à mars

Alimentation : gros insectes

Protection : protection des gîtes de reproduction et d'hibernation, maintien du bocage, des bois et d'une agriculture extensive

Statut : au bord de l'extinction

Identifier

Cette chauve-souris de grande taille possède un pelage roussâtre sur le dos (plus gris chez le jeune) et gris-blanc à blanc-jaunâtre sur le ventre. Au repos et en hibernation, le grand rhinolophe s'enveloppe de ses ailes, ne laissant apparaître que son museau en forme de fer à cheval, d'où le nom de « grand fer à cheval » qui lui est parfois donné. Il émet des ultrasons par les narines à une fréquence très élevée dépassant les 80 KHz.

Son vol est lent, papillonnant, avec de brèves glissades, à faible hauteur (de 30 cm à 3 m au-dessus du sol). Après le coucher du soleil, il chasse à proximité de son gîte, dans un rayon d'au moins 5 kilomètres, dans les boisements clairs, le long des falaises, des alignements d'arbres, des lisières des forêts de feuillus ou des grandes haies qui délimitent les pâtures, aux bords des eaux stagnantes et courantes, ou dans les parcs et jardins.

En été, le grand rhinolophe a besoin de gîtes qu'il peut atteindre directement en vol. Il affectionne la position suspendue à découvert dans les combles. C'est une espèce extrêmement sensible aux dérangements.



Observer

Depuis les 30 dernières années, en Région wallonne, le grand rhinolophe a vu sa population se raréfier fortement et l'espèce est actuellement en danger d'extinction. C'est en hibernation que s'observe le plus grand nombre d'individus de grand rhinolophe. Durant cette période, les observations se concentrent essentiellement dans le sud de l'Entre-Sambre-et-Meuse. Quelques colonies de reproduction seulement sont connues à ce jour en Région wallonne, dans les vallées de l'Ourthe, de l'Eau blanche et de la Marche. La plus grande colonie comprend une vingtaine d'individus, et la population totale en Wallonie est estimée actuellement à quelques centaines d'individus.

Son régime alimentaire est composé de grosses proies telles que les papillons nocturnes, tipules, hannetons et bousiers, qu'il chasse à l'affût depuis un perchoir ou recherche sur des branches.

Les individus sont capables de se reproduire dès leur seconde année mais certaines femelles n'ont leur premier jeune qu'à l'âge de 5 voire 6 ans. L'accouplement se passe au cours de l'automne et au début de l'hiver mais la fécondation est différée au début du printemps. Le seul jeune naît généralement au cours du mois de juin. Après sept jours environ, il ouvre les yeux et peut voler après 3 à 4 semaines. Il est nourri et soigné par sa mère durant 6 à 7 semaines. Le temps de développement, du fœtus à l'émancipation, est très variable et dépend des conditions climatiques. Les femelles se rassemblent



en colonie pour la mise bas et l'élevage des jeunes. Elles sont très sensibles aux dérangements. Les colonies de reproduction peuvent compter plusieurs dizaines d'individus ; les mâles adultes en sont exclus.

Le grand rhinolophe se déplace très régulièrement mais pas sur de grandes distances (en moyenne 12 km). Les déplacements peuvent toutefois dépasser 30 km entre les gîtes d'hiver et d'été.

Les habitats de reproduction de l'espèce sont majoritairement des combles de bâtiments (fermes, églises) dans lesquels elle trouve un microclimat chaud (plus de 25 °C), une ambiance sombre, sans courant d'air et une quiétude parfaite. Elle s'installe parfois également dans des caves chaudes. L'accès au gîte doit pouvoir se faire en vol direct et le grand rhinolophe doit pouvoir y évoluer aisément, dans un volume de minimum 100 m³. La cohabitation avec d'autres espèces de chauves-souris est souvent observée, notamment avec le vespertilion à oreilles échanquées.

C'est une espèce frileuse qui établit ses quartiers d'hiver dans des sites souterrains naturels (grottes) ou artificiels

(mines, galeries, glacières, tunnels, celliers, caves) où la température ambiante est stable et se situe entre 7 et 11 °C, et l'humidité ambiante importante. Dans leur gîte d'hivernage, il s'enveloppe dans ses ailes et pend toujours à découvert, souvent à la voûte, à distance l'un de l'autre, mais il peut aussi se regrouper en essaim plus ou moins lâche.

L'accès au gîte doit pouvoir se faire en vol. Sa fidélité au gîte est très importante.

Protéger

Le grand rhinolophe est menacé par la dégradation du maillage écologique (isolement de ses habitats et disparition des zones de liaison). Cette dégradation est due, entre autres, aux remembrements et aux pratiques agricoles intensives (destruction des haies et assèchement des zones humides), à la canalisation des cours d'eau et à l'urbanisation.

Une autre menace consiste en la régression de la diversité, de la quantité et de la qualité des proies, en raison de l'emploi généralisé et massif de pesticides, de produits anti-parasitaires pour le bétail, au recul de l'agriculture extensive, ainsi qu'au remplacement de forêts feuillues indigènes par des plantations de résineux.

La restauration des greniers et des granges, ainsi que la pose de grillages au niveau des accès aux combles et clochers des églises tendent à raréfier la disponibilité de gîtes de reproduction accessibles. Les charpentes sont parfois traitées avec des produits toxiques pour l'espèce. Les nouvelles constructions ne conviennent souvent que très peu à l'accueil des chauves-souris.

Des gîtes d'hivernation (cavités souterraines) disparaissent parfois par comblement (volontaire ou naturel) ou parce qu'ils sont utilisés à des fins touristiques ou spéléologiques. Les chauves-souris sont également fortement perturbées par l'illumination nocturne des bâtiments, des routes de vol et des terrains de chasse.

La protection des gîtes de reproduction consiste en l'aménagement des combles et clochers et de leurs accès en faveur des chauves-souris. Le traitement des charpentes ne doit se faire qu'en dehors de la période d'estivage des animaux (donc pas entre le 1^{er} avril et le 30 septembre) et avec des produits non toxiques. Il faut également veiller à préserver et développer une végétation adaptée en périphérie du gîte.

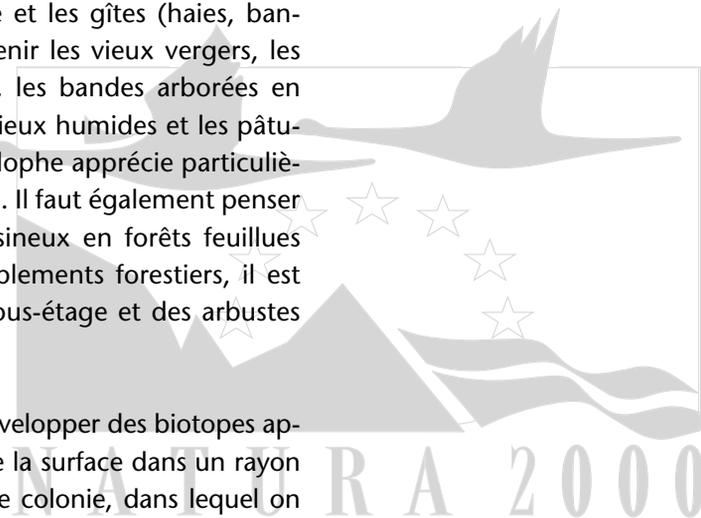
Les gîtes d'hibernation doivent être protégés par un statut légal (réserve naturelle, cavité souterraine d'intérêt scientifique) et correctement aménagés afin d'empêcher les intrusions humaines non désirées durant la période d'hibernation (d'octobre à avril) et de permettre un accès aux chauves-souris en vol direct. À partir du moment où ils ne présentent pas de danger pour la sécurité publique, les fissures et trous dans les ouvrages d'art utilisés comme gîtes devraient être maintenus. Il faut empêcher le comblement des cavités ou leur fermeture inadéquate. La végétation en périphérie du site doit être adaptée. Quand cela s'avère nécessaire, on peut également réguler les conditions de température, d'hygrométrie et de ventilation du gîte.

Les terrains de chasse devront être aménagés en fonction des exigences de l'espèce. C'est-à-dire qu'il faut conserver et restaurer des zones de liaison entre les différents terrains de chasse et les gîtes (haies, bandes boisées, lisières), maintenir les vieux vergers, les bosquets, les futaies claires, les bandes arborées en bord de cours d'eau, les milieux humides et les pâturages arborés. Le grand rhinolophe apprécie particulièrement les haies vives hautes. Il faut également penser à convertir les forêts de résineux en forêts feuillues indigènes. Au sein des peuplements forestiers, il est conseillé de maintenir un sous-étage et des arbustes de sous-bois.

L'idéal est de maintenir et développer des biotopes appropriés sur plus de 50 % de la surface dans un rayon d'environ 5 km autour d'une colonie, dans lequel on interdit la destruction des haies (par exemple par arrêté communal), on favorise la plantation de haies vives larges (3 à 6 mètres) et hautes (supérieures à 6 m) (subsidés possibles par la Région wallonne) et le maintien des vieux vergers, on maintient d'autres structures naturelles linéaires du paysage (bocages, alignement d'arbres, lisières forestières...) ainsi que des îlots boisés et des futaies claires, on conserve des pâturages permanents pour l'élevage extensif, communiquant idéalement avec le gîte, on conserve une bande herbeuse d'au moins 10 m de large le long des haies et lisières de forêts en zone de culture, et on développe un habitat attractif pour les papillons de nuit ainsi que les milieux accueillant leurs plantes hôtes.

Il faudra enfin limiter fortement l'usage de pesticides dans les pâturages ou les milieux boisés, ainsi que de traitements anti-parasitaires du bétail.

Pour protéger le grand rhinolophe, il est donc nécessaire de prendre des mesures de protection à la fois des gîtes de reproduction, des gîtes d'hibernation et des zones de chasse de l'espèce.



ÉDITÉ PAR LA DGARNE/DNF - DISPONIBLE SUR : NATURA2000.WALLONIE.BE



Fiche rédigée sur base des dossiers scientifiques réalisés par le DEMNA, la FUSAGx, l'UCL et l'ULg (<http://biodiversite.wallonie.be>) et avec la collaboration de Natagora

